

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2025

POSTE N° 15MCF0023

Nature de l'emploi	Maître de conférences
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	26.l.1
Spécificité du poste	Etudes coréennes – langue et civilisation
Section CNU	15
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, Domaine universitaire 33607 PESSAC Cedex UFR (Unité de Formation et de Recherche) langues et civilisations – département des études coréennes
Etat du poste	Vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2025
Résumé du poste en anglais	The successful candidate will teach Korean civilization and language at all levels of the LEA and LLCER Bachelor's and Master's degrees. In terms of research, they are required to initiate collaborative research in the field of Korean studies and Asian Studies.
Euraxess research fields	Asian Studies, anthropology, geography, Asian literature, political sciences, sociology
Enseignement	Le département d'études coréennes de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) propose divers cursus en langue et civilisations coréennes, allant du Diplôme Universitaire (DU) « Langue et civilisation coréennes » (en formation à distance), à la Licence « Langues Etrangères Appliquées » (LEA) anglais-coréen et le Master « Langues, Affaires, Interculturalité » (LAI). Désireux de répondre au mieux à la demande émanant de la société, le département a également ouvert en

	<p>septembre 2024 une Licence « Langue, Littérature et Civilisation Etrangères et Régionales » (LLCER) coréen, une première en France en dehors de la capitale.</p> <p>La personne recrutée enseignera la civilisation de la Corée mais également la langue coréenne dans les diverses formations portées par le département. Elle assurera des cours en relation avec son domaine de spécialisation en civilisation coréenne, en concertation avec les titulaires actuels. Compte tenu des spécialités disciplinaires déjà représentées au sein du département (linguistique, histoire de l'art et histoire prémoderne) et des besoins pédagogiques, notamment dans le cadre de la nouvelle Licence LLCER et, à l'avenir, pour l'encadrement d'un éventuel master, les spécialistes de littérature ou de la société contemporaine sud- ou nord-coréenne (sociologie, anthropologie, géographie, sciences politiques, etc.) feront l'objet d'une attention particulière.</p> <p>Le caractère polyvalent du candidat et sa faculté à pouvoir également enseigner en dehors de son domaine de spécialité seront fortement valorisés, de même que sa capacité à travailler en équipe.</p>
<p>Recherche</p>	<p>La personne recrutée devra posséder une solide base théorique dans le domaine recherché ainsi qu'une solide expérience de terrain. Les profils de spécialistes de la littérature ou bien de la société contemporaine nord- et/ou sud-coréenne (sociologie, anthropologie, géographie, sciences politiques, etc.) feront l'objet d'une attention particulière.</p> <p>La personne recrutée intégrera l'UMRU 24140 « Dynamiques, Interactions, Interculturalité Asiatiques » (D2iA), (https://d2ia.fr/), qui regroupe des chercheurs en études asiatiques de l'Université Bordeaux Montaigne et de la Rochelle Université. Elle renforcera ainsi la recherche en coréanologie au sein de l'unité, en articulant en priorité ses travaux de recherche autour de l'un des deux premiers axes proposés au sein de D2iA : axe 1 « Rayonnement et circulations » (https://d2ia.fr/rayonnement-et-circulations/), et axe 2 « Représentations » (https://d2ia.fr/representations/).</p> <p>La capacité du candidat à développer une approche transversale Chine-Corée-Japon, en collaboration avec les chercheurs spécialistes des aires culturelles chinoise et japonaise, sera également appréciée.</p>
<p>Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées</p>	<p>La personne recrutée travaillera en étroite collaboration avec les trois titulaires MCF du département. Elle partagera les responsabilités pédagogiques et administratives liées : à l'organisation du département d'études coréennes, à la coopération internationale (mobilité étudiante + développement et renouvellement des accords pédagogiques et scientifiques), aux missions d'encadrement des formations ainsi que des étudiants, au déploiement du</p>

	<p>dispositif actuel de visioconférences internationales avec les partenaires sud-coréens, à l'organisation d'évènements ponctuels, etc.</p> <p>La diversité des missions au sein de l'UBM et en relation avec les partenaires sud-coréens est en constante évolution. Le candidat devra se montrer réactif et impliqué, ce qui nécessite un fort investissement personnel au niveau local. Une expérience en matière de responsabilités pédagogiques, administratives et/ou collectives serait très appréciée. Par ailleurs, une excellente maîtrise du français, du coréen et de l'anglais est un prérequis.</p>
<p>Contact/informations</p>	<p>Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.</p> <p>Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ana Stulic, Directrice de l'UFR Langues et civilisations (ana.stulic@u-bordeaux-montaigne.fr) <p>Pour toute demande d'information relative à l'unité de recherche D2iA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rémi Castets, Co-directeur de D2iA (remi.castets@u-bordeaux-montaigne.fr)
<p>Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s</p>	<p><i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i></p> <p>Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3 du code de l'éducation</u> ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1 du code de la recherche</u>. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2 du code de l'éducation</u>, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.</p> <p>Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.</p> <p>Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.</p> <p>Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.</p> <p>Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission</p>

	<p>des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.</p> <p>Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.</p>
Préconisations recherche	<p>Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/elle encadrera les doctorant.s et masters.</p>